

(1) EPOUX ou PÈRE

Prénoms Ramalan

Nom (2) THESINGHAM

né (3) le 19 mars 1985

à 05 heures 07

à Choisy le Roi (Val de Marne)

fils (4) de (5) Thairajasingham

THESINGHAM

et de (6) Jasotta ARULAMPALAM

(1) Epouse ou Mère

Aude Camille

Prénoms

Cécile

Nom (2) SAINT-GUILHEM

née (3) le 18 mars 1985

à 19 heures 15

à Paris 12ème arrdt

Fille (4) de (5) Denis Jean Noël

SAINT-GUILHEM

et de (6) Véronique Marie-Pierre

GEYER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 147

le 28 MARS 2014 (6)



MENTIONS MARGINALES (7)

MARIAGE célébré à Vichy (Allier)

le 26 septembre 2015

Il a été déclaré (8) qu'un contrat de mariage

a été reçu le 21 août 2015

par Maître Denis LEROY, Notaire à

Brid (7ème Arrondissement)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 76

le 26 septembre 2015



(1) Écrire selon le cas : « Epoche ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ». (3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont opposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me..., notaire à ... ».